

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2315

29 août 2014

SOMMAIRE

911 for IT S.A.	111074	LaSalle Investment Management Luxem-	
Acrobat Holding Two S.à r.l.	111074	bourg S.à.r.l.	111118
Alphard S.A.	111074	Letzre	111110
Améthiste S.à r.l.	111075	LSQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	111085
Amorim Alternative Investments S.A. ..	111079	Mangrove III S.C.A. SICAR	111078
Amorim Investments II S.A.	111076	mcPaLo	111080
Amorim Investments IV S.A.	111081	MCP Private Capital Feeder Fund II	111111
Amorim Investments V S.A.	111078	Nightsky S.à r.l.	111076
arsago Affordable Housing III S.C.A.	111080	Novemiho	111076
Auteuil Lux Investments S.A.	111082	Ondina S.à r.l.	111111
AXA Private Debt III S.à r.l.	111083	OneCoach4U	111120
Azure Global Microfinance Fund	111081	Orlando Italy Special Situations SICAR	
Bauduc International S.à r.l.	111081	(SCA)	111075
Belaventur S.à r.l.	111083	Otto Beisheim Finance, SICAF-SIF	111079
Biganos S.A.	111081	PromoTwo S.à r.l.	111105
Bonhom Luxembourg & Co S.à r.l.	111079	Samir S.A.	111078
BOP (Leadenhall) S.à r.l.	111083	Santana Holding S.A.	111084
BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l.		Scania Finance Luxembourg S.A.	111078
.....	111105	Selimmo S.A.	111084
Brandlen Finance S.A.	111079	SLB Brazil Econology Fund S.A. SICAR .	111077
BRS Leisure Development	111080	Sorebol S.A.	111083
Building Products European S.A.	111082	Starman (Germany Group) S.à r.l.	111077
Cathedral Invest S.à r.l.	111082	Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l.	
CGP Investments S.à r.l.	111082	111077
Européenne de Real Estates S.A.	111076	VCL Master S.A.	111084
Greenfinch Capital Management S.A. ...	111094	VCP Properties S.A.	111075

Acrobat Holding Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.596.

Les comptes annuels pour la période du 20 septembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014086662/11.

(140102988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Alphard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.726.

Il résulte des résolutions circulaires du 25 juin 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris entre autres la résolution suivante:

Première Résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Davide MURARI (Annexe 1) de sa fonction d'Administrateur de catégorie B avec effet au 12 juin 2014. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Giovanni PATRI, employé privé, né à Lobbes (Belgique), le 18 août 1975 et demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, Administrateur de catégorie B démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088916/19.

(140105482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

911 for IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 169.244.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au siège social de la société en date du 24 juin, à 14h00.

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. D'accepter la démission de Frédéric DEFLORENNE de sa fonction d'administrateur de la société.
2. De nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire la personne suivante, son mandat expirant le 4 juin 2018:

Dominique DAUTREMENT, né le 19 décembre 1947 à Paris, demeurant L-2168 Luxembourg, 119, rue de Muehlenbach.

3. De transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2014089721/20.

(140105819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Améthiste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9656 Harlange, 19, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 150.513.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2014086675/12.

(140102665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 13 juin 2014.

Résolution:

Le mandat du Réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., avec siège social à 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, jusqu'au l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014087926/16.

(140104157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

VCP Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 42.017.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 23 mai 2014 que les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Alexander STUDHALTER, né le 25 juillet 1968 à Lucerne (Suisse), ayant son adresse privée au 8, Matthofstrand, 6000 Lucerne (Suisse), en tant que Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Luca GALLINELLI, né le 06 mai 1964 à Firenze (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Frédéric GARDEUR, né le 11 juillet 1972 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Madame Rita GOUJON, née le 27 mai 1971 à Hayange (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Le mandat du commissaire aux comptes, la société FIN-CONTROLE S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42230, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Pour VCP Properties S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2014089681/26.

(140106155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

Européenne de Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 93.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086852/9.

(140103100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Amorim Investments II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Amorim Investments II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014086679/11.

(140103094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Nightsky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.017.713,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 170.565.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 6 juin 2014

Monsieur Tomasz ZAMIARA, gérant B de la Société, a démissionné de ses fonctions avec effet au 9 juin 2014;
Monsieur Alexander OSTROVSKIY, gérant B de la Société, a démissionné de ses fonctions avec effet au 9 juin 2014;
Monsieur Sébastien FRANCOIS, a été révoqué en qualité de gérant A de la Société et a été nommé pour une période indéterminée, en qualité de gérant B de la Société avec effet au 9 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014087910/14.

(140104083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Novemiho, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 145.342.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 10 juin 2014, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mrs Karen DEAL, Gérant A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.
 - Mrs Stéphanie GRISIUS, Gérant B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
 - Mr Manuel HACK, Gérant B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
 - Mr Laurent HEILIGER, Gérant B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
 - Mr Stéphane KOFMAN, Gérant A, Investment Manager, 12 Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Pour NOVEMIHO

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014087919/20.

(140104365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.739.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 juin 2014 que:

- Monsieur Mark Osborne a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Madame Peggy Murphy a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Stéphane Bourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Madame Sarah Nicola Janet Purdy, née le 5 juillet 1960 à Bromley, Royaume Uni, résidant au 71-75 Shelton Street, Covent Garden, Londres WC2H 9JQ, Royaume Uni a été nommée nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014088051/17.

(140103853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Starman (Germany Group) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.099.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 juin 2014 que:

- Monsieur Mark Osborne a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Madame Peggy Murphy a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Monsieur Stéphane Bourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Madame Sarah Nicola Janet Purdy, née le 5 juillet 1960 à Bromley, Royaume Uni, résidant au 71-75 Shelton Street, Covent Garden, Londres WC2H 9JQ, Royaume Uni a été nommée nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014088049/18.

(140103854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

SLB Brazil Econology Fund S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 171.429.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 12 juin 2014

L'Assemblée réélit Messieurs Yves SPEECKAERT, Daniel VAN HOVE, Eric GRENOUILLET, résidant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 LUXEMBOURG et Frits CARLSEN, résidant professionnellement au 5, an den Azingen, L-5380 UEBERSYREN et Stéphane LEDENTU résidant professionnellement au 6, rue du château, F-50160 TORIGNI-SUR-VIRE en tant qu'administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

ERNST & YOUNG S.A. est réélu en qualité de réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour SLB BRAZIL ECONOLOGY FUND S.A. SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014088081/19.

(140103729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Samir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 52.890.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014088058/9.
(140104322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Amorim Investments V S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour Amorim Investments V S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Référence de publication: 2014086680/11.
(140103110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 140.749.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 30 avril 2014

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au Luxembourg le 30 avril 2014 que le mandat du Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., a été renouvelé avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui aura lieu en 2015.
Luxembourg, le 20 juin 2014.
BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
Société Anonyme
Référence de publication: 2014087881/14.
(140103722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Scania Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 23, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 82.907.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Norbert Marie L. PEETERS, demeurant Xavier de Cocklaan 6, B-9831 Deurle, (Belgique), administrateur délégué;
- Madame Birgit BEYER, demeurant au 17 Sjövägen, S-147 44 Tumba;
- Monsieur Gerrit Jan RENKEMA, demeurant à Borrstigen 6, SE-153 94 Hölö (Suède), Président;
- Monsieur John Evert HALVARSSON, demeurant Lage Kaart 56, B-2930 Brasschaat.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Ernst & Young, Rue Gabriel Lippmann, 7, L-5365 Munsbach

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 18 juin 2014.
Référence de publication: 2014088063/20.
(140104337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Bonhom Luxembourg & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 113.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086739/10.

(140103301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Brandlen Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014086740/10.

(140103197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Amorim Alternative Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 665, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMORIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014086718/11.

(140103105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Otto Beisheim Finance, SICAF-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.468.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 24. Juni 2014

Sechster Beschluss

a) Die Versammlung wählt einstimmig

- Dr. Antonio CALABRETTI, Lidostrasse 96, CH-6314 Unterägeri

- Dr. Fredy RAAS, Alisbachweg 8, CH-6315 Oberägeri

- Arthur PHILIPPE, 41 rue de l'Ecole, L-8353 Garnich

- Lucien ERNSTER, 72, rue Eugène Welter, L-2723 Howald

- Uwe GOLGERT, Paul Huisgen Strasse 2a, D-41541 Dormagen

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2015.

b) Die Versammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers Société coopérative. mit Sitz in 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 wiederzuernennen.

Für OTTO BEISHEIM FINANCE, SICAF-SIF

Aktiengesellschaft mit festgeschriebenem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014087935/23.

(140104381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

BRS Leisure Development, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 134.835.

—
EXTRAIT

L'Assemblée a décidé en date du 23 janvier 2014 de renouveler le mandat de l'administrateur unique avec effet au 14 décembre 2013 pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2018.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2014086770/12.

(140102733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

arsago Affordable Housing III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.421.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Juin 2014.

arsago Affordable Housing III S.C.A.

Représentée par arsago S.à r.l.

Représentée par Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2014087447/15.

(140103914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

mcPaLo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 41, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 144.629.

—
Extrait des résolutions de l'AGE du 1^{er} avril 2014

Les associés de la société à responsabilité limitée mcPaLo Sàrl, avec siège social à L-1318 Luxembourg, 41, rue des Celtes, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 1^{er} avril 2014, que Monsieur Alexander LUDORF, demeurant à L-1318 Luxembourg, 41, rue des Celtes, a cédé 60 parts sociales sur les 60 parts qu'il détenait dans la société mcPaLo Sàrl à Monsieur Eric Companie, demeurant à F-88420 Moyennoutier, 648, rue du Thaon.

Par conséquent, à compter du 1^{er} avril 2014, la répartition du capital social de mcPaLo Sàrl est comme suit:

COMPAGNIE Eric, prénommé 100 parts sociales

Deuxième résolution

L'Assemblée révoque Monsieur Alexander LUDORF, de son poste de gérant administratif.

Troisième résolution

Monsieur Eric COMPAGNIE, prénommé, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014087448/23.

(140104373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Biganos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 98.585.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086760/10.

(140103265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Bauduc International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 81.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086745/10.

(140103502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Amorim Investments IV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 126.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMORIM INVESTMENTS IV S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014086719/11.

(140103554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Azure Global Microfinance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 162.954.

L'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2014 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Burkhard Poschadel, Donald Villeneuve, Alexis Kamarowsky et Pascal Despont en tant que membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- M. Burkhard Poschadel, Membre du Conseil d'Administration
66, Waldhofstrasse, D-79117 Freiburg
- M. Donald Villeneuve, Membre du Conseil d'Administration
7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- M. Alexis Kamarowsky, Membre du Conseil d'Administration
7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg
- M. Pascal Despont, Membre du Conseil d'Administration
2A, rue du Port-Franc, CH-1003 Lausanne

PricewaterhouseCoopers a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014087470/23.

(140103878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Auteuil Lux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 144.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
AUTEUIL LUX INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014086731/11.

(140102854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Cathedral Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 160.250.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CATHEDRAL INVEST S.à r.l.
M. SALLET / C. DESIMPEL
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014086794/12.

(140103235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

CGP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 176.072.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2014086804/13.

(140102866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Building Products European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 82.752.

Lors de l'assemblée générale annuelle du 24 juin 2014, ont été nommés Monsieur François MEUNIER, né le 04/07/1973 à NAMUR (BELGIQUE), Monsieur Geoffrey HUPKENS, né le 08/08/1982 à LIEGE (BELGIQUE), et, Madame Magali MICHELETTI, née le 01/02/1981 à METZ (FRANCE), tous trois demeurant professionnellement 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en qualité d'Administrateurs, en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN, Madame Viviane HENGEL, et, Monsieur Sébastien BOMBENGER, Administrateurs démissionnaires.

Le mandat des administrateurs nouvellement élus prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020.

Luxembourg, le 25 JUIN 2014.

Pour: BUILDING PRODUCTS EUROPEAN S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société Anonyme

Référence de publication: 2014088283/18.

(140105222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Belaventur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 155.308.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014086750/10.

(140103022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

BOP (Leadenhall) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.457.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014086764/10.

(140103029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

AXA Private Debt III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 177.196.

Les comptes annuels pour la période du 8 mai 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086732/11.

(140103020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

Sorebol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.764.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 28 mai 2014

- Suite à la démission de Mr Jeannot Wengler en date du 10 octobre 2013, l'assemblée ratifie la décision de cooptation du Conseil d'administration de nommer en remplacement comme nouvel administrateur Mme Stéphanie Grevot, demeurant professionnellement au 43 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017 statuant sur les comptes de 2016.

- L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017 statuant sur les comptes de 2016:

- * Mr Edmond-Charles Briand
- * Mr Gilles Alix
- * Mr François Laroze
- * Mr Cédric de Bailliencourt
- * Mr Dominique Lafont

- L'Assemblée reconduit le mandat de Callens, Pirenne, Theunissen & Co en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017 statuant sur les comptes de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014088805/23.

(140105105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Selimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 175.968.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 avril 2014

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur André SELIGMANN, demeurant 8, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014089614/14.

(140105961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

VCL Master S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 149.052.

—
Extrait de la décision prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société en date du 28 juin 2013

Il a été décidé de:

- Renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., domicilié à 400, route d'Esch, L -1014 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, et enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréée de la société avec effet au 28 juin 2013, et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014088891/15.

(140104140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Santana Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2621 Luxembourg, 4, Montée des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 85.298.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 juin 2014:

1. Révocations avec effet immédiat les mandats de:

- Monsieur Pierre Goffinet,
 - Monsieur Didier Mc Gaw,
 - Monsieur Stéphane Lataste,
- aux postes d'administrateurs de la Société.

2. Nominations avec effet immédiat de:

- Madame Aurore Dulieu, née le 17/05/1976 à Mons (Belgique), demeurant au 15, rue Wangert, L-6931 Mensdorf,
- Monsieur Jean Brucher, né le 04/12/1949 à Luxembourg, demeurant professionnellement 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.
- Monsieur Nicolas Thieltgen, né le 07/11/1977 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

aux postes d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

3. Transfert du siège social de la Société du n°33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au n°4, Montée des Tilleuls, L-2621 Luxembourg,

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014089605/25.

(140105770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

LSQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.169.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of June.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Ares LS Holdings, LP, a company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number MC-75197, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Olivier Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name LSQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one pound (GBP 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers.

9.2 It must be convened by the board of managers upon written request of one or several shareholders representing at least fifty percent (50 %) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at least four times a year and at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its B managers a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis

and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company. If a meeting is held by the means of communication covered by this article 17.4, a majority of the managers shall be physically in Luxembourg at the time and the communications shall be initiated from Luxembourg.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any Manager A together with any Manager B. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any Manager A together with any Manager B.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

G. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have all been subscribed by Ares LS Holdings, LP, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Anne Delord, born on 22 February 1974 in Paris (France), residing professionally at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as A manager; and

- Priscille Fourneaux, born on 4 May 1969 in Haine-Saint-Paul (Belgium), residing professionally at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième juin.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ares LS Holdings, LP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, immatriculée au Registre «Exempted Limited Partnership» des îles Caïmans sous le numéro MC-75197, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïman,

dûment représentée par Olivier Harles, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LSQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés.

9.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil de gérance.

9.2 L'assemblée générale des associés doit obligatoirement être convoquée par le conseil de gérance sur demande écrite d'un ou plusieurs gérants représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des associés devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des associés contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée.

9.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. En cas où la Société a plusieurs gérants, l'associé unique, ou, selon le cas, les associés, peuvent décider que les gérants devront être appelés «Gérant A» ou «Gérant B».

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au moins quatre fois par an et au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion au moins quatre fois par an.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses Gérants B. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société. Si une réunion doit se tenir par un moyen de communication tel que décrit dans cet article 17.4, une majorité des gérants doivent être physiquement présents au Luxembourg le moment donné et la communication doit être initiée du Luxembourg.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un Gérant A conjointement avec un Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un Gérant A conjointement avec un Gérant B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été toutes souscrites par Ares LS Holdings, LP, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est entièrement affecté au capital social.

111094

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à 43, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Anne Delord, né le 22 Février 1974 à Paris, France, résidant à 43, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe A; et

- Priscille Fourneaux, né le 4 Mai 1969 à Haine-Saint-Paul, Belgique, résidant à 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Harles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2014. Relation: EAC/2014/8806. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014092966/512.

(140110697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Greenfinch Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 188.167.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third of June.

Before Us, Maître Frank MOLITOR, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GFS INVEST S.A. a public limited company ("société anonyme") organised under the laws of Luxembourg for an unlimited duration and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 185 556, having its registered office at 20 rue des Peupliers L-2328 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg represented by M. Franck Sertic having its professional address 20 rue des Peupliers L-2328 Luxembourg

AND

K.F. FINANCE S.A. a public limited company ("société anonyme") organised under the laws of Luxembourg for an unlimited duration and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 141.656, having its registered office at 20 rue des Peupliers L-2328 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg represented by M. Kindy Fritsch having its professional address 20 rue des Peupliers L-2328 Luxembourg,

hereafter referred as the "Appearing Parties".

The Appearing Parties, acting in its aforesaid capacity, has requested the notary to draw up the following articles of a Luxembourg public limited company ("société anonyme"):

Title I. Denomination, Duration, Object, Registered office

Art. 1. Denomination. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "GREENFINCH CAPITAL MANAGEMENT S.A.", (the "Corporation").

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an undetermined period. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. Object. The Corporation shall serve as the associé-gérant commandité to GREENFINCH GLOBAL INVEST FUND, S.C.A, SICAV-FIS (the "Fund") in connection with the management of its assets and its promotion, but shall not

provide such assistance to any other corporation whatsoever. It shall hold participations in any form whatsoever in the Fund and in any other corporation as well as manage and develop such participations and its investments in any form of shares, bonds, debentures, notes or instruments of a similar nature.

The Corporation shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public.

Art. 4. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg-City (Grand-Duchy of Luxembourg).

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II. Share capital, Shares, Share register and modification of share capital

Art. 5. Share Capital, Shares, Share Register. The corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), consisting of 3,100 (three thousand one hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten euro) each (hereinafter referred to as "Shares") comprised of (i) 1,550 (one thousand five hundred fifty) class A shares (the "Class A Shares") and held by the "Class A Shareholders", and (ii) 1,550 (one thousand five hundred fifty) class B shares (the "Class B Shares") and held by the "Class B Shareholders". The Class A Shareholders and the Class B Shareholders are collectively referred as the "Shareholders".

The Corporation may issue nominative certificates representing Shares.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number and the class of Shares held by him, the amounts paid for each Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers.

The transfer of a Shares shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the share register, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

Art. 6. Modification of Share capital. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Title III. Shareholders' meetings

Art. 7. General Shareholders' Meeting. The General Meeting of the Shareholders may validly deliberate if all the Shareholders of the Corporation are present or represented. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 8. Date and Place of Annual General Meeting. The Annual General Meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of April, each year, at 10.30 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other Shareholders' Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Quorum and Voting Rights. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the General Meetings of Shareholders of the Corporation, unless otherwise provided in these articles of incorporation.

Each Share carries one vote at all General Meeting, except as otherwise provided in these articles of incorporation.

A Shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these articles of incorporation, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting of Shareholders.

Art. 10. Notice. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent to each shareholder by registered mail at least eight days prior to the meeting, at the shareholder's address in the register of shareholders.

If, however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Title IV. Board of directors

Art. 11. Appointment of Directors. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least five members, who not need to be shareholders of the Corporation.

The Directors shall be elected by the Shareholders at an ordinary and extraordinary general meeting of the shareholders in order to constitute a board of directors which shall be composed with at least (i) two class A directors (the "Class A Directors", each of these "Class A Director"), (ii) two class B directors (the "Class B Directors", each of these "Class B Director") and (iii) a class C director (the "Class C Director"). The Class A Directors, the Class B Director and the Class C Director are collectively referred as the "Directors".

The Class A Directors shall be elected by the Shareholders on the basis of a list of candidates proposed by the Class A Shareholders. The Class B Directors shall be elected by the Shareholders on the basis of a list of candidates proposed by the Class B Shareholders. The Class C Director shall be elected by the Shareholders on the basis of a list of candidates proposed by the Class A Shareholders and Class B Shareholders. The board of directors may consist of more than five members provided that the number of Class A Directors and Class B Directors remains always the same.

The Directors shall be elected for a period not exceeding 6 years. In the event of vacancy in the office of director (further to a removal, retirement or otherwise) a new Director may be elected on the proposal either of the Class A Shareholders (in case of retirement of a Class A Director), or the Class B Shareholder (in case of retirement of a Class B Director), or the Class A and Class B Shareholders (in case of retirement of the Class C Director). Such election shall be confirmed until the next meeting of shareholders of the Corporation.

Art. 12. Board of Directors. The board of directors shall designate the Class C Director as Chairman of the board of directors, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen. It may also choose a Secretary, who not need be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the General Meetings of the Shareholders.

The board of directors shall meet upon call by a Class A Director and a Class B Director, at the place indicated in the notice of meeting. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all Directors at least seven calendar days in advance of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

The Chairman shall preside at all General Meetings of Shareholders and meetings of the board of directors, but failing the designation of a Chairman or in his absence, the Directors may appoint any Director as chairman by a two third majority of the Directors present or represented for the purposes of such Meeting.

The board of directors may also, at its discretion, form from time to time advisory boards and/or committee(s), appoint the members thereof and shall determine its/their rules of membership, functioning and purpose.

The board of directors may appoint on basis of a specific mandate limited in time one or more proxies as well as management, advisory or administrative agents and may bind the Corporation by contract towards such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, mandates of representation and performance for the interest of the Corporation and the determination of their remuneration to be borne by the Corporation.

Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram or telex another Director (provided he belongs to the same class of director) as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two thirds of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors, provided that a resolution shall consist of at least a vote by a Class A Director and a vote of a Class B Director, present or represented.

Decisions shall be taken by a two third majority of the votes of the directors present or represented, being noted that such decision shall be voted in favour by at least one Class A Director and one Class B Director, present or represented. The Chairman shall not have a casting vote.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the Directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 13. Minutes of the Board. The minutes of any meeting of the board of directors may only be signed by the Chairman of the board of directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise may only be signed by the Chairman of the board of directors.

Art. 14. Powers of the Board of Directors. The Directors may only act at duly convened meetings of the board of directors.

The board of directors shall have power to determine corporate policy as well as the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation.

Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

Art. 15. Delegation of day-to-day management. The board of directors may approve at unanimity and at any time the appointment of (i) a single or (ii) two day-to-day officers (the “Managing Directors”) to conduct the daily management and affairs of the Corporation and perform any action in compliance with the corporate policy and purpose, being noted that (i) in the case of a single Managing Director he shall be appointed upon the mutual proposition of the Class A Shareholders and the Class B Shareholders and (ii) in the case of two Managing Directors the first one shall be appointed by the Class A Shareholders (the “Class A Managing Director”) and the second one shall be appointed by the Class B Shareholders (the “Class B Managing Director”). Notwithstanding the possibility for the board of directors to modify the powers of such Managing Directors, if the Corporation has a single Managing Director, he shall only bind the Corporation for the daily transactions (i.e. deemed to be performed in the framework of the day-to-day management). The following transactions shall not be considered as day-to-day transactions:

- (i) the conduct of businesses by the Corporation outside of its corporate object;
- (ii) the execution, the amendment or the termination of contracts by and between the Corporation and any of its Shareholder (or member of its group);
- (iii) the commitment by the Company to be a surety, co-debtor, guarantor of third party or liable to compensate any person in respect of the commitments made by a third party;
- (iv) the acquisition or disposal of real estate or any other assets owned by the Fund;
- (v) any matter that is not in the ordinary course of the day-to-day business of the Corporation;
- (vi) approval of budgets capital expenditures and income and their financing;
- (vii) any execution, amendment, resolution or termination of an employment contract;
- (viii) any recurring commitment that shall bind the Corporation for more than one year or with a notice of termination of more than one year;
- (ix) any recurring commitment with a total value (by adding all recurring payments) exceeding the amount of EUR 30,000.-; and
- (x) any transaction which value exceeds the amount of EUR 10,000.-.

Art. 16. Conflict of Interest and Indemnification. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or employee is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or business.

In the event that any Director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction. Such director’s or officer’s interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting of Shareholders.

The term “personal interest”, as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving (i) GREENFINCH CAPITAL S.A., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg and/or (ii) the Fund, or any subsidiary thereof, or such other corporation or entity of the group as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

Without prejudice of any other convention, the Corporation may indemnify any Director or officer, and their heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and for which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged as liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which they may be entitled.

Art. 17. Signature. In case of delegation of the day-to-day management has been approved by the board of directors (i) in the framework of such day-to-day management, the Corporation shall be bound by the sole signature of the Managing Director, or, as the case may be, the joint signature of the Class A Managing Director and the Class B Managing Director,

while (ii) outside the framework of the day-to-day management, the Corporation shall be bound by the joint signature of a Class A Director, a Class B Director and a Class C Director or any other person duly authorised by the board of directors.

In case of no delegation to the day-to-day management has been approved by the board of directors, the Corporation shall be bound by the joint signature of a Class A Director, a Class B Director and a Class C Director or any other person duly authorised by the board of directors.

Title V. Independent auditor

Art. 18. Independant Auditor. The operations of the Corporation, including particularly its books and accounting affairs and the filing of any returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be reviewed by an independent auditor.

The independent auditor shall be elected by the Annual General Meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next Annual General Meeting of Shareholders and until his successor is elected. The independent auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

The independent auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Title VI. Accounting year and distribution

Art. 19. Accounting Year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 20. Dividends. From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of holders of Shares shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time.

The dividends declared may be paid in EUR or any other currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Title VII. Liquidation

Art. 21. Dissolution. In the event of a dissolution of the Corporation liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the General Meeting of Shares holders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 22. Amendment of Articles. These articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Title IX. Governing laws

Art. 23. Law on Commercial Companies. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on December 31st, 2014.
2. The first annual general meeting shall take place on Thursday, April 18th, 2015.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

GFS INVEST S.A. prenamed, one thousand five hundred fifty (1,550) Class A Shares numbered 1 to 1,550;	fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500)
K.F. FINANCE S.A., prenamed, one thousand five hundred fifty (1,550) Class B Shares numbered 1,551 to 3,100	fifteen thousand five hundred euro (EUR 15,500)
Total: thee thousand one hundred (3,100) shares	thirty-one thousand euro (EUR 31,000)

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Declaration

The notary declares that he has checked the provisions of article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and declares expressly that the relevant provisions have been fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders.

1) The meeting elected the following persons as directors:

a) Mr Franck SERTIC, as Class A Director, born at Mont-Saint Martin (France), on December 9th, 1968, and having his professional address at 20 rue des Peupliers L-2328 Luxembourg;

b) Mr Kindy FRITSCH, as Class B Director, born at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20th, 1983, and having his professional address at 20 rue des Peupliers L-2328 Luxembourg;

c) Mr Thorsten STEFFEN, as Class A Director, born at Wiesbaden (Germany), on July 20th, 1973, and having his professional address at 7A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;

d) Mr Ludwig Brandur THOR, as Class B Director, born at Bandarikin (Iceland), on July 31st, 1971, and having his professional address at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg;

e) Mr. Romain BONTEMPS, as Class C Director, born at Dudelange (Grand-Duchy of Luxembourg), on 27 December 1960, having his professional address at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

The above Directors shall be elected for a term of six years and shall remain in office until the Annual General Meeting with respect to the accounting year December 31st, 2019 and until their successors are elected.

2) The Chairman of the Board of Directors:

In accordance with the provisions of Article 12 of these articles of incorporation, the General Meeting of the Shareholders propose to the board of directors to appoint Mr Romain BONTEMPS as Chairman of the board of directors.

It is also proposed that the chairman be elected for a term of one year and remain in office until the Annual General Meeting with respect to the accounting year as at December 31st, 2014 and until a successor is elected.

3) The meeting elected as independent auditor:

The company Deloitte Audit, with registered office at 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number B 67.895.

The independent auditor shall be elected for a term of 1 year and shall remain in office until the annual general meeting of shareholders with respect to the accounting year December 31st, 2014 and until his successor is elected.

4) The registered office is fixed at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg.

Notarial deed

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Parties the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Parties and signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux-mille quatorze, le trois juin.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GFS INVEST S.A., une société anonyme constituée selon les lois luxembourgeoises pour une durée illimitée et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185 556, et ayant son siège social sis 20, rue des Peupliers L-2328 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, représentée par M. Franck Sertic habitant professionnellement au 20, rue des Peupliers L-2328 Luxembourg,

ET

K.F. FINANCE S.A., une société anonyme constituée selon les lois luxembourgeoises pour une durée illimitée et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.656, et ayant son

siège social sis 20, rue des Peupliers L-2328 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg représentée par M. Kindy Fritsch habitant professionnellement au 20, rue des Peupliers L-2328 Luxembourg,

ci-dessous dénommés les “Comparants”.

Les comparants, agissants ès qualité, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société sous la forme d'une société anonyme, dont la dénomination est «GREENFINCH CAPITAL MANAGEMENT S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par voie de résolution des actionnaires adoptée dans la forme requise pour toute modification de ces Statuts, tel que prévu à l'Article vingt-deux des présentes.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de prêter des services en qualité d'associé-gérant commandité de GREENFINCH GLOBAL INVEST FUND, S.C.A., SICAV-FIS (le «Fonds») en relation avec la gestion de ses actifs et sa promotion, mais n'est pas habilitée à fournir une telle assistance à d'autres sociétés quelles qu'elles soient. Elle peut détenir toute forme de participations que ce soit dans le Fonds ou toute autre société ainsi que gérer et développer ces participations et ses investissements sous forme d'actions, obligations, instruments de dettes, notes ou instruments de nature comparable.

La Société ne peut pas avoir d'activité industrielle ni maintenir un quelconque établissement commercial ouvert au public.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché du Luxembourg).

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établies soit à Luxembourg, soit à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

Dans le cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politiques, économiques ou sociaux ont eu lieu ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, ou la communication entre ce siège et l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital social, Actions, Registre d'actionnaires et modification du capital social

Art. 5. Capital Social, Actions et Registre d'actionnaires. Le Capital Social de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente-et-un mille euros), composé de 3.100 (trois mille cent) actions de 10 EUR (dix euros) chacune (ci-après «les Actions») réparties en (i) 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de classe A (les «Actions de Classe A») et dont le ou les détenteur(s) est (sont) désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe A», et (ii) 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de classe B (les «Actions de Classe B») et dont le ou les détenteur(s) est(sont) désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe B». Les Actionnaire(s) de Classe A et les Actionnaire(s) de Classe B sont collectivement désignés «Actionnaires».

La Société peut émettre des certificats nominatifs représentatifs des Actions.

Un registre d'actionnaires sera conservé au siège social de la Société. Ce registre devra mentionner le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile d'élection, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action, ainsi que tout transfert d'Actions et la date de tels transferts.

Le transfert d'Actions sera effectué par une déclaration de transfert manuscrite dans le registre des actionnaires datée et signée par les parties audit transfert ou toute personne munie des pouvoirs de représentation nécessaires audit transfert. La Société peut également accepter comme preuve de transfert tout autre instrument de transfert qu'elle jugera satisfaisant.

Art. 6. Modification du Capital Social. Le Capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans la forme requise pour toute modification des présents Statuts, tel que décrit à l'Article vingt-deux des présentes.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 7. Assemblées Générales des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société ne peut valablement délibérer que si la totalité des actionnaires de la Société sont présents ou représentés. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. Date et lieu de l'Assemblée Générale Ordinaire. L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation, le troisième jeudi du mois d'avril de chaque année, à 10h30.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut être tenue à l'étranger si le conseil d'administration constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées d'Actionnaires pourront être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations y relatives.

Art. 9. Quorum et Droits de Vote. Le quorum et les délais requis par la loi régissent les convocations et la conduite des Assemblées Générales des Actionnaires de la Société, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque Action donne droit à un droit de vote aux Assemblées Générales, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

Tout actionnaire peut choisir de se faire représenter par un tiers au moyen d'une procuration établie par écrit, fax, câble, télégramme ou télex.

Sauf exigences de la loi ou des présents Statuts, les résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires valablement convoquée sont prises à la majorité simple des personnes présentes et des voix représentées.

Le conseil d'administration peut décider de toute autre condition à remplir pour prendre part à une Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 10. Convocation. Les Actionnaires se réuniront sur demande du conseil d'administration, moyennant une convocation détaillant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée à chacun des actionnaires, au moins huit jours avant la tenue de la de l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Néanmoins, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir été valablement informés de l'ordre du jour de la réunion, ladite Assemblée Générale pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 11. Désignation des Administrateurs. La Société est dirigée par un conseil d'administration composé d'au moins cinq membres, qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

Les Administrateurs sont nommés par les Actionnaires lors de la tenue d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire de sorte à former un conseil d'administration qui sera composé d'au moins (i) deux administrateurs de classe A (les «Administrateurs de Classe A», chacun un «Administrateur de Classe A»), (ii) deux administrateurs de classe B (les «Administrateurs de Classe B», chacun un «Administrateur de Classe B») et (iii) un administrateur de classe C (l'«Administrateur de Classe C»). Les Administrateurs de Classe A, les Administrateurs de Classe B et l'Administrateur de Classe C sont collectivement appelés les «Administrateurs».

Les Administrateurs de Classe A seront nommés par les Actionnaires sur une liste de candidats proposés par le ou les Actionnaires de Classe A. Les Administrateurs de Classe B seront nommés par les Actionnaires sur une liste de candidats proposés par le ou les Actionnaires de Classe B. L'Administrateur de Classe C sera nommé par les Actionnaires sur une liste de candidats proposés par les Actionnaires de Classe A et B. Le conseil d'administration de la Société peut se composer de plus de cinq membres pour autant qu'il y ait autant d'administrateurs de Classe A que de Classe B.

Les Administrateurs sont élus pour une durée ne pouvant excéder 6 ans. En cas de vacance d'un siège du conseil d'administration (suite à une démission, révocation ou autre), un nouvel Administrateur sera coopté par le conseil d'administration, sur proposition soit de l'Actionnaire de Classe A (en cas de départ d'un administrateur de Classe A), de l'Actionnaire de Classe B (en cas de départ d'un administrateur de Classe B) ou des Actionnaire de Classe A et B (en cas de départ d'un administrateur de Classe C). Cette cooptation et la nomination de ce nouvel Administrateur sera confirmée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 12. Conseil d'Administration. Le conseil d'administration désignera l'Administrateur de Classe C comme Président du conseil d'administration, et peut désigner parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Président(s). Il peut également nommer un Secrétaire, sans pour autant qu'il ne soit Administrateur, pour rédiger les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B au lieu indiqué dans la convocation. Les convocations écrites aux réunions du conseil d'administration doivent être remises à tous les Administrateurs au moins sept jours calendaires avant la date de réunion, à moins de circonstances exceptionnelles, auquel cas, la nature de ces circonstances exceptionnelles doit être mentionnée dans la convocation.

La dispense de convocation est soumise au consentement par écrit, ou fax, câble, télégramme ou télex, de chacun des Administrateurs. Des convocations séparées ne sont pas requises dans le cas de réunions pour lesquelles les heures et lieux ont été fixés par une précédente résolution du conseil d'administration.

Le Président préside toutes les Assemblées Générales d'Actionnaires et les réunions du conseil d'administration, néanmoins en cas de vacance du poste ou d'absence, les Administrateurs peuvent élire temporairement, à la majorité des deux tiers des Administrateurs présents ou représentés, un Administrateur au poste de Président pour les besoins de ce Conseil.

Le conseil d'administration peut mettre en place, à sa discrétion, des Conseils et / ou des Comités spécifiques, nommer leurs membres et déterminer leurs modalités de composition, de fonctionnement et objectifs.

Le conseil d'administration peut, dans le cadre d'un mandat spécifique et limité dans le temps, désigner un ou plusieurs mandataires, prestataires en gestion, conseil ou travaux administratifs et peut engager la Société contractuellement vis-à-vis de tels prestataires, ou sociétés dans le cadre de la fourniture desdits services, de la délégation de ses pouvoirs en leur faveur, de mandats de représentation et d'exécution dans l'intérêt de la Société et de la détermination de leur rémunération prise en charge par la Société.

Tout Administrateur peut se faire représenter aux réunions du conseil d'administration par un autre Administrateur (pour autant qu'il appartienne à la même classe) en le désignant comme son mandataire par écrit, fax, câble, télégramme ou télex.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés, étant donné qu'une délibération doit toujours comporter le vote d'au moins un administrateur de classe A et d'au moins un administrateur de classe B, présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés, étant entendu qu'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, présents ou représentés, votent en faveur de la décision. Le Président ne dispose pas de voix prépondérante.

Les résolutions circulaires du conseil d'administration ne sont valablement prises que moyennant l'approbation écrite de tous les Administrateurs. Cette approbation peut être effectuée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés.

Art. 13. Procès-verbaux du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le Président du conseil d'administration seul.

Les copies et extraits de telles réunions, qui peuvent être produits en justice, ou ailleurs, doivent être signés par le Président du conseil d'administration seul.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les Administrateurs ne peuvent délibérer que s'ils ont été valablement convoqués.

Le conseil d'administration a tous pouvoirs pour définir la politique de l'entreprise, ainsi que le cours et la conduite de la gestion administrative et commerciale de la Société.

Néanmoins, les Administrateurs ne peuvent pas engager la Société par leurs actes individuels, à moins que ces actes n'aient été spécifiquement autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Art. 15. Délégation de la gestion journalière. Le conseil d'administration pourra à l'unanimité et tout moment approuver la désignation (i) d'un seul ou (ii) de deux délégués à la gestion journalière («Administrateur(s) Délégué(s)») pour conduire la gestion quotidienne administrative et commerciale de la Société et pour poursuivre des actes en accord avec la politique et l'objet de la Société, étant entendu que (i) dans le premier cas, l'administrateur délégué unique sera désigné sur proposition commune des Actionnaires de Classe A et Classe B et que (ii) dans le second cas le premier Administrateur-Délégué sera désigné sur proposition des Actionnaires de Classe A («Administrateur Délégué de Classe A») et que le second administrateur délégué sera désigné sur proposition des Actionnaires de Classe B («Administrateur Délégué de Classe B»). Nonobstant la possibilité pour le Conseil d'administration de modifier les pouvoirs du ou des Administrateurs Délégués, si la Société ne dispose que d'un seul délégué à la gestion journalière, celui-ci ne pourra engager la Société que dans le cadre de ses opérations courantes (c'est-à-dire relevant de la gestion journalière). Ne sont pas considérées comme opérations courantes les opérations suivantes:

- (i) la conduite de toute activité par la Société en dehors de son objet social;
- (ii) la conclusion, modification ou résolution de contrats entre la Société avec l'un des Actionnaires (ou membre du groupe);
- (iii) l'engagement par la Société d'être caution, codébitrice principale, garante d'une tierce personne ou tenue d'indemniser une quelconque personne au titre des engagements souscrits par une tierce personne;
- (iv) l'acquisition ou la cession d'un immeuble ou d'autres actifs du Fonds;
- (v) un quelconque sujet qui n'est pas dans le cours normal des affaires courantes de la Société;
- (vi) l'approbation des budgets de dépenses en capital et en revenus et leur mode de financement;
- (vii) tout conclusion, modification, résolution ou résiliation d'un contrat de travail;
- (viii) tout engagement récurrent qui engage la Société pour plus d'une année ou dont la durée de préavis de résiliation dépasse un an;
- (ix) tout engagement récurrent dont la valeur totale (en additionnant tous les paiements récurrents) dépasse le montant de € 30.000,-; et
- (x) toute opération quelconque dont la valeur dépasse le montant de € 10.000.-.

Art. 16. Conflit d'intérêts et rémunérations. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera ni affecté ni invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou employés ont un intérêt personnel, ou sont eux-mêmes administrateur, associé ou employé dans cette autre société ou entreprise.

Tout Administrateur ou employé de la Société agissant en tant qu'administrateur, agent ou employé de toute autre société ou entreprise avec laquelle la Société doit signer un contrat ou s'engager dans les affaires, ne sera pas, du fait de

ce lien avec l'autre société ou entreprise, automatiquement privé de considérer, voter ou agir sur l'objet de ce contrat ou ces affaires.

Dans le cas où un Administrateur ou un agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ledit Administrateur ou agent devra notifier le Conseil d'administration d'un tel intérêt personnel et devra s'abstenir de considérer ou voter sur de telles transactions. L'intérêt de l'Administrateur ou de l'agent sera rapporté à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'utilisé dans la précédente phrase, n'inclue pas les relations avec ou les intérêts dans tout fait, position ou transaction impliquant (i) la société GREENFINCH CAPITAL S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg et/ou (ii) le Fonds, ou l'une ou l'autre de ses filiales, ou toute autre société ou entité du Groupe, tels que déterminées par le conseil d'administration à sa seule discrétion.

Sans préjudice de l'application de toute convention, le cas échéant, la Société peut indemniser tout Administrateur ou agent, ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour les dépenses raisonnables occasionnées par eux dans le cadre d'action, procès ou poursuites auxquels ils seraient partie en raison de leur fonction d'Administrateur ou agent de la Société, ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour laquelle ils n'ont aucun droit à indemnisation, à l'exception de faits jugés comme découlant de négligence ou de mauvaise conduite; dans le cas d'un règlement, l'indemnité sera versée seulement sur base des faits couverts par ledit règlement et dans la mesure où la Société a obtenu d'un conseil un avis comme quoi la personne à indemniser n'a pas commis les faits qui lui sont reprochés. Ledit droit à indemnité n'exclut pas d'autres droits dont ces personnes pourraient bénéficier.

Art. 17. Pouvoirs de Signature. Si la mise en place d'une délégation journalière a été approuvée par le conseil d'administration, (i) dans le cadre de pareille gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique du seul Administrateur-Délégué ou, le cas échéant, la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué de Classe A et l'Administrateur-Délégué de Classe B, tandis qu'(ii) en dehors du cadre de la gestion journalière, la Société restera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A, d'un Administrateur de Classe B et d'un Administrateur de Classe C ou par toute(s) personne(s) dûment autorisée(s) par le conseil d'administration.

Si aucune mise en place d'une délégation journalière n'a été approuvée par le conseil d'administration, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A, d'un Administrateur de Classe B et d'un Administrateur de Classe C ou par toute(s) personne(s) dûment autorisée(s) par le conseil d'administration.

Titre V. Auditeur externe

Art. 18. Auditeur externe. Les opérations de la Société, et notamment ses livres comptables ainsi que les dépôts ou rapports requis par la loi luxembourgeoise doivent être revus par un auditeur indépendant.

L'auditeur indépendant est nommé par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale suivante et jusqu'à l'élection de son successeur. L'auditeur externe reste en poste jusqu'à sa réélection ou jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

L'auditeur externe peut être révoqué à tout moment par les Actionnaires avec ou sans motif.

Titre VI. Année comptable et distribution

Art. 19. Année Comptable. L'année comptable commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 20. Dividendes. Sur le bénéfice net de l'exercice de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale tel que requis par la loi jusqu'à atteindre dix pour cent (10%) du capital de la Société tel que mentionné dans l'Article cinq des présents statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit conformément aux présentes.

L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine la façon dont laquelle le surplus des bénéfices nets annuels est alloué et distribué.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en EUR ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration aux lieux et heures fixés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration décide de la détermination du taux de change applicable à la conversion des dividendes dans leur devise de règlement.

Des dividendes intérimaires sont payables conformément aux dispositions de la loi.

Titre VII. Liquidation

Art. 21. Dissolution. Dans le cas d'une dissolution de la Société, la liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de ladite dissolution ainsi que de leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. Modification des statuts

Art. 22. Changement des Statuts. Les présents Articles peuvent être amendés par une Assemblée Générale des Actionnaires, sous conditions des règles de quorum et de vote prescrites par les lois luxembourgeoises.

Titre IX. Loi sur les sociétés commerciales

Art. 23. Loi sur les Sociétés Commerciales. Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts sera soumis aux dispositions de la loi du dix août mille neuf-cent quinze sur les Sociétés Commerciales telle que subséquemment amendée.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et se termine le 31 Décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra le jeudi 18 Avril 2015.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

GFS Invest S.A. précitée, mille cinq cents cinquante (1.550) actions	
de Classe A numérotées de 1 à 1.550;	quinze mille cinq cents euros (15.500.- EUR)
K.F. FINANCE S.A., précitée, mille cinq cents cinquante (1.550)	
actions de Classe B numérotées de 1.551 à 3.100	quinze mille cinq cents euros (15.500.- EUR)
Total : trois mille cent (3.100) actions	trente et un mille euros (31.000.- EUR)

Toutes les actions ont été entièrement libérées et payées en cash de telle manière que les trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont à la disposition de la Société, ce dont le notaire officiant atteste expressément.

Déclaration

Le notaire déclare qu'il a effectué toutes les vérifications en rapport avec les provisions de l'article 26 de la loi luxembourgeoise de 1915 et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes précitées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décident valablement de tenir la première assemblée générale d'actionnaires.

1) Désignation du conseil d'administration:

- a) Monsieur Franck SERTIC, comme Administrateur de classe A, né à Mont-Saint Martin (France), le 9 décembre 1968, et résidant professionnellement au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg;
- b) Monsieur Kindy FRITSCH, comme Administrateur de classe B, né à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), le 20 avril 1983, et résidant professionnellement au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg;
- c) Monsieur Thorsten STEFFEN, comme Administrateur de classe A, né à Wiesbaden (Allemagne), le 20 juillet 1973, et résidant professionnellement au 7A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen; et
- d) Monsieur Ludwig Brandur THOR comme Administrateur de classe B, né à Bandarikin (Islande), le 31 juillet 1971, et résidant professionnellement au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg;
- e) Monsieur Romain BONTEMPS, comme Administrateur de classe C, né à Dudelange (Grand-Duché du Luxembourg), le 27 décembre 1960 et résidant professionnellement au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Les Administrateurs ainsi désignés sont nommés pour une période de 6 ans et resteront en poste jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année se terminant le 31 décembre 2019 et jusqu'à ce qu'un successeur soit désigné.

2) Présidence du conseil d'administration:

En accord avec les règles fixées à l'article 12 des présents statuts, l'Assemblée Générale d'Actionnaires décide de proposer au conseil d'administration la nomination de Monsieur Romain BONTEMPS comme Président du conseil d'administration.

Il est également proposé que le Président du Conseil soit élu pour une période d'un an et restera en poste jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année se clôturant le 31 décembre 2014 et jusqu'à ce qu'un successeur soit désigné.

3) Désignation d'un Auditeur externe:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner Deloitte Audit, dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeoise section B, sous le numéro B 67.895.

L'auditeur externe est élu pour une période d'un an et restera en poste jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année se clôturant le 31 décembre 2014 et jusqu'à ce qu'un successeur soit désigné.

4) L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le siège social au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux Parties comparantes et signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Sertic, Fritsch et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juin 2014. Relation LAC/2014/27301. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014092853/587.

(140110534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 45.835.225,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014086765/10.

(140103036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

PromoTwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.975.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of June.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1307, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, here represented by Maître Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1305, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, here represented by Maître Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) S.L.P., a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Maître Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Maître Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP865, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Maître Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of PromoTwo S.à r.l. having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 174.975 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 11 January, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 769 of 29 March 2013.

The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned on 30 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is set at seven million two hundred sixty five thousand three hundred eighty nine Euros and five Cents (EUR 7,265,389.05) represented by one hundred fifty million three thousand nine hundred ninety five (150,003,995) class A shares and by five hundred seventy six million five hundred thirty four thousand nine hundred ten (576,534,910) class B shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 145,968,887 class A shares for Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 2,160,058 class A shares for Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 1,875,050 class A shares for Yucca (Jersey) S.L.P

IV. These class B shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 420,769,590 class B shares for Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 6,226,577 class B shares for Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 6,558,085 class B shares for Yucca (Jersey) S.L.P:
4. 130,585,445 class B shares for Index Ventures IV (Jersey), L.P.
5. 12,395,212 class B shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of six million nine hundred twenty eight thousand one hundred seventy two Euros and five Cents (EUR 6,928,172.05) so as to raise it from its present amount of seven million two hundred sixty five thousand three hundred eighty nine Euros and five Cents (EUR 7,265,389.05) to fourteen million one hundred ninety three thousand five hundred sixty one Euros and ten Cents (EUR 14,193,561.10) by the creation and the issue of six hundred ninety two million eight hundred seventeen thousand two hundred five (692,817,205) new class C shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the six hundred ninety two million eight hundred seventeen thousand two hundred five (692,817,205) new class C shares as follows:

(a) Six hundred seventy four million two hundred one thousand sixty eight (674,201,068) new class C shares by Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. by a contribution in cash of six million seven hundred forty two thousand ten Euros and sixty eight Cents (EUR 6,742,010.68);

(b) Nine million nine hundred fifty five thousand nine hundred twenty two (9,955,922) new class C shares by Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of ninety nine thousand five hundred fifty nine Euros and twenty two Cents (EUR 99,559.22);

(c) Eight million six hundred sixty thousand two hundred fifteen (8,660,215) new class C shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of eighty six thousand six hundred two Euros and fifteen Cents (EUR 86,602.15).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of six million nine hundred twenty eight thousand one hundred seventy two Euros and five Cents (EUR 6,928,172.05) so as to raise it from its present amount of seven million two hundred sixty five thousand three hundred eighty nine Euros and five Cents (EUR 7,265,389.05) to fourteen million one hundred ninety three thousand five hundred sixty one Euros and ten Cents (EUR 14,193,561.10) by the creation and the issue of six hundred ninety two million eight hundred seventeen thousand two hundred five (692,817,205) new class C shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the six hundred ninety two million eight hundred seventeen thousand two hundred five (692,817,205) new class C shares are subscribed for by three existing shareholders as follows:

(a) Six hundred seventy four million two hundred one thousand sixty eight (674,201,068) new class C shares by Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. by a contribution in cash of six million seven hundred forty two thousand ten Euros and sixty eight Cents (EUR 6,742,010.68);

(b) Nine million nine hundred fifty five thousand nine hundred twenty two (9,955,922) new class C shares by Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of ninety nine thousand five hundred fifty nine Euros and twenty two Cents (EUR 99,559.22);

(c) Eight million six hundred sixty thousand two hundred fifteen (8,660,215) new class C shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of eighty six thousand six hundred two Euros and fifteen Cents (EUR 86,602.15).

The six hundred ninety two million eight hundred seventeen thousand two hundred five (692,817,205) new class C shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of six million nine hundred twenty eight thousand one hundred seventy two Euros and five Cents (EUR 6,928,172.05) which are now at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class C shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at fourteen million one hundred ninety three thousand five hundred sixty one Euros and ten Cents (EUR 14,193,561.10) represented by six hundred ninety two million eight hundred seventeen thousand two hundred five (692,817,205) class A shares and by (576,534,910) class B shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

The Company is authorized to issue additional Class A Shares and to issue class B shares (the «Class B Shares»), class C shares (the «Class C Shares»), class D shares (the «Class D Shares»), class E shares (the «Class E Shares»), class F shares (the «Class F Shares»), class G shares (the «Class G Shares»), class H shares (the «Class H Shares»), class I shares (the «Class I Shares»), class J shares (the «Class J Shares») and all together referred to as the «Shares», each having such rights and obligations as set in these Articles. In these Articles, «Shareholders» means the holders at the relevant time of the Shares and «Shareholder» shall be construed accordingly.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the shares which is reflected in the share premium account of the company. The share premium account is not attributable to any specific class of shares and may be used to finance the redemption of any class of shares if the board of managers decides to do so.

The shares shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The company, however, may redeem its shares by the redemption of one or more entire classes of shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interests of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these Articles and by law.

Any such redemption shall only be made out of the company's net profits and non-compulsory reserves, including any share premium account but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers within the limitations set forth by these Articles and by law and in accordance with any relevant agreements to which the company and its shareholders are party.

When determining the redemption price for each class of shares to be redeemed, the Board of Managers may freely allocate all the distributable profits of the company to such class of shares as it considers as best fit”.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at four thousand euro (EUR 4,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt juin.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP1307 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates II Limited, ici représenté par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP1305 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates II Limited, ici représenté par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) S.L.P., un 'separate limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, ici représenté par Maître Claire PUEL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP866 ayant son siège social à Ogier House, l'Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Maître Claire PUEL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP865, ayant son siège social à Ogier House, l'Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Maître Claire PUEL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de PromoTwo S.à r.l. avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 174.975 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Eschsur-Alzette, en date du 11 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 769 le 29 mars 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire sus mentionné le 30 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept millions deux cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-neuf Euros et cinq centimes (EUR 7.265.389,05) représenté par cent cinquante millions trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze (150.003.995) parts sociales de classe A et par cinq cent soixanteseize millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent dix (576.534.910) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A sont réparties entre les associés comme suit:

1. 145.968.887 parts sociales de classe A pour Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 2.160.058 parts sociales de classe A pour Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 1.875.050 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;

IV. Les parts sociales de classe B sont réparties entre les associés comme suit:

1. 420.769.590 parts sociales de classe B pour Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 6.226.577 parts sociales de classe B pour Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 6.558.085 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 130.585.445 parts sociales de classe B pour Index Ventures IV (Jersey), L.P.;
5. 12.395.212 parts sociales de classe B pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six millions neuf cent vingt-huit mille cent soixante-douze Euros et cinq centimes (EUR 6.928.172,05) afin de le porter de son montant actuel de sept millions deux cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-neuf Euros et cinq centimes (EUR 7.265.389,05) à quatorze millions cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-et-un Euros et dix centimes (EUR 14.193.561,10) par la création et l'émission de six

cent quatre-vingt-douze millions huit cent dix-sept mille deux cent cinq (692.817.205) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des six cent quatre-vingt-douze millions huit cent dix-sept mille deux cent cinq (692.817.205) nouvelles parts sociales de classe C comme suit:

(a) six cent soixante-quatorze millions deux cent un mille soixante-huit (674.201.068) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de six millions sept cent quarante-deux mille dix Euros et soixante-huit centimes (EUR 6.742.010,68);

(b) neuf millions neuf cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt-deux (9.955.922) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante-neuf Euros et vingt-deux centimes (EUR 99.559,22);

(c) huit millions six cent soixante mille deux cent quinze (8.660.215) nouvelles parts de classe C par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de quatre-vingt-six mille six cent deux Euros et quinze centimes (EUR 86.602,15).

3) Modification de l'article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions neuf cent vingt-huit mille cent soixante-douze Euros et cinq centimes (EUR 6.928.172,05) afin de le porter de son montant actuel de sept millions deux cent soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-neuf Euros et cinq centimes (EUR 7.265.389,05) à quatorze millions cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-et-un Euros et dix centimes (EUR 14.193.561,10) par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-douze millions huit cent dix-sept mille deux cent cinq (692.817.205) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et libération

Toutes les six cent quatre-vingt-douze millions huit cent dix-sept mille deux cent cinq (692.817.205) de nouvelles parts sociales de classe C sont souscrites par trois associés existants comme suit:

(a) six cent soixante-quatorze millions deux cent un mille soixante-huit (674.201.068) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de six millions sept cent quarante-deux mille dix Euros et soixante-huit centimes (EUR 6.742.010,68);

(b) neuf millions neuf cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt-deux (9.955.922) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante-neuf Euros et vingt-deux centimes (EUR 99.559,22);

(c) huit millions six cent soixante mille deux cent quinze (8.660.215) nouvelles parts de classe C par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de quatre-vingt-six mille six cent deux Euros et quinze centimes (EUR 86.602,15).

Les six cent quatre-vingt-douze millions huit cent dix-sept mille deux cent cinq (692.817.205) nouvelles parts sociales de classe C ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de six millions neuf cent vingt-huit mille cent soixante-douze Euros et cinq centimes (EUR 6.928.172,05), qui est à la disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe C, l'article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à quatorze millions cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-et-un Euros et dix centimes (EUR 14.193.561,10) représenté par six cent quatre-vingt-douze millions huit cent dix-sept mille deux cent cinq parts sociales de classe A (692.817.205) et cinq cent soixante-seize millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent dix parts sociales de classe B (576.534.910), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

La Société est autorisée à émettre des Parts Sociales de Classe A additionnelles et d'émettre des parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), des parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), des parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), des parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), des parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), des parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), des parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), des parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), des parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J») et toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales», chacune ayant les droits et obligations tel que prévu par ces Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

En plus du capital social, les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société. Le compte de prime d'émission n'est allouable à aucune classe de parts sociales en particulier si le Conseil de Gérance décide d'y procéder.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande d'un Associé.

Toutefois la société peut, à chaque fois que le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'il déterminera et dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi, racheter ses parts sociales par le remboursement entier d'une ou de plusieurs classes d'actions.

Tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris le compte de prime d'émission, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance dans les limites prévues par les présents statuts et par la loi et en conformité avec tout accord auquel la société et les associés sont parties.

Lors de la détermination du prix de rachat pour chaque classe de parts sociales à racheter, le Conseil de Gérance peut librement allouer tous les profits distribuables de la société à la classe de parts sociales qu'il considère comme convenant le mieux».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2014. Relation: EAC/2014/8697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014093078/280.

(140110741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Letzre, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 49.760.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 18 juin 2014

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Madame Sophie VANDEVEN,
- Monsieur Christophe MOLINA,
- Monsieur Franck LADEN.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PRICEWATERHOUSECOOPERS

400, route d'Esch

L-1471 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2014.

Pour la société LETZRE

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014087845/25.

(140104398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

MCP Private Capital Feeder Fund II, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 186.444.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par MCP Private Capital Fund II GP, agissant en tant que associé gérant commandité de la Société que:

- La société MCP Private Capital S.à r.l., avec siège social au 6 rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre sous le numéro B166375, a été nommée en tant que gérant de la Société avec effet au 2 mai 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014089451/17.

(140106002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

—
Ondina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.653.

—
IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE TWENTY-FOURTH DAY OF THE MONTH OF JUNE.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

1) Mr Antonio Francesco Di Naro, Italian national, born in Bergamo on 17 May 1966, residing in CH-6922 Morcote, Via Riva San Bartolomee 7 (Switzerland), and

2) Mrs Alessandra BERARDI, Italian national, born in Casagiove on 17 February 1964, residing in CH-6922 Morcote, Via Riva San Bartolomee 7 (Switzerland),

both here represented by Mr Giorgio BIANCHI, employee, private employee, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of two proxies, given under private seal on June 16, 2014.

The forenamed proxies, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigning notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to record the following:

Mr Antonio Francesco Di Naro and Mrs Alessandra BERARDI are the sole shareholders of ONDINA S.à r.l., a limited liability company (Société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Company"), RCS Luxembourg B179653 incorporated through a deed of the undersigned Notary, on August 14, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2501 on October 9, 2013. The articles of association have not been amended since today.

The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand euros (EUR 10,000) in order to raise it from its current amount of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) to one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) by issuance of ten thousand (10,000) new shares to be divided into one thousand (1,000) class A shares, one thousand (1,000) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, one thousand (1,000) class D shares, one thousand (1,000) class E shares, one thousand (1,000) class F shares, one thousand (1,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares, one thousand (1,000) class I shares and one thousand (1,000) class J shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1);

2. Subscription of the said new shares and contribution by the current shareholders in proportion of their participation in the share capital of the company, by contribution in kind as follows:

- Mr Antonio Francesco Di Naro forenamed: subscription of 6,000 new shares, and contribution in kind consisting of the shares he held on Rodina Srl (being 50% of the share capital), a private limited liability company incorporated under the laws of Italy.

- Mrs Alessandra BERARDI forenamed: subscription of 4,000 new shares, and contribution in kind consisting of the shares she held on Rodina Srl (being 50% of the share capital), a private limited liability company incorporated under the laws of Italy.

3. Acceptance by the management of the company of this contribution by the current shareholders forenamed.
4. Acceptance to put the difference between the total value of the contribution in kind and the value of the capital contribution into a share premium.
5. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company;
6. Creation of two categories of managers, the Class A Managers and the Class B Managers;
7. Subsequent amendment of Article 11, 12 and 13 of the Articles of Association of the Company;
8. Confirmation of the mandates of the current managers and determination of their class of Manager: Mr Antonio Francesco Di Naro and Mrs Alessandra Berardi as Class A Managers, and Mr Martin Rutledge as Class B Managers;
9. Appointment of two new managers: Mr Antonio Quaratino and Mr Patrick Haller as Class B Managers;
10. Miscellaneous.

The entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the sole members, represented as stated above, have adopted the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The sole shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ten thousand euros (EUR 10,000) in order to raise it from its current amount of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) to one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) by issuance of ten thousand (10,000) new shares to be divided into one thousand (1,000) class A shares, one thousand (1,000) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, one thousand (1,000) class D shares, one thousand (1,000) class E shares, one thousand (1,000) class F shares, one thousand (1,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares, one thousand (1,000) class I shares and one thousand (1,000) class J shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1), having the same rights as the shares already existing.

Subscription - Payment

Thereupon:

- Mr Antonio Francesco Di Naro prenamed, here represented by Mr Giorgio BIANCHI, prenamed, acting by virtue of a proxy given under private seal granted on June 16, 2014, declares to subscribe of six thousand (6,000) new shares, to be divided into six hundred (600) class A shares, six hundred (600) class B shares, six hundred (600) class C shares, six hundred (600) class D shares, six hundred (600) class E shares, six hundred (600) class F shares, six hundred (600) class G shares, six hundred (600) class H shares, six hundred (600) class I shares and six hundred (600) class J shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1),

and declares to pay them up in full by the contribution in kind, consisting of all the shares he held on the share capital of Rodina Srl (being "a quota" of a nominal value equal to 5,000 Euro corresponding at 50% of the share capital of the said company), a private limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered office in Via Vittor Pisani 16, Milan, registered in the Commercial Register of Milan, under the number 1826297:

He declares that the value of the contribution in kind is valued at fifty-two thousand Euro (EUR 52,000) and that the amount of six thousand Euro (EUR 6,000) is contributed in the share capital of the company and the surplus, being forty-six thousand Euro (EUR 46,000), into a share premium account of the company.

- Mrs Alessandra BERARDI prenamed, here represented by Mr Giorgio BIANCHI, prenamed, acting by virtue of a proxy given under private seal granted on June 16, 2014, declares to subscribe of four thousand (4,000) new shares, to be divided into four hundred (400) class A shares, four hundred (400) class B shares, four hundred (400) class C shares, four hundred (400) class D shares, four hundred (400) class E shares, four hundred (400) class F shares, four hundred (400) class G shares, four hundred (400) class H shares, four hundred (400) class I shares and four hundred (400) class J shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1),

and declares to pay them up in full by the contribution in kind, consisting of all the shares she held on the share capital of Rodina Srl (being "a quota" of a nominal value equal to 5,000 Euro corresponding at 50% of the share capital of the said company), a private limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered office in Via Vittor Pisani 16, Milan, registered in the Commercial Register of Milan, under the number 1826297:

She declares that the value of the contribution in kind is valued at fifty-two thousand Euro (EUR 52,000) and that the amount of four thousand Euro (EUR 4,000) is contributed in the share capital of the company and the surplus, being forty-eight thousand Euro (EUR 48,000), into a share premium account of the company.

Proof of the ownership of the said shares is reported to the acting notary by a declaration of the management of Rodina Srl dated June 16, 2014.

Mr Antonio Francesco Di Naro and Mr Martin Rutledge, acting as managers of Ondina Sàrl, accept the subscription on behalf of Ondina S.à r.l..

111113

Valuation

The appearing persons declare that the contribution in kind has been subjected to a valuation report dated April 24, 2014 issued by Mr Franco Barro.

According to the said valuation report, the value of the contribution in kind is valued at one hundred and four thousand euro (EUR 104,000).

It is clearly stated in the said report and different certificates issued, that the shares are vacant to be transferred and that nothing can obstruct the transfer.

This valuation report and certificates, stay attached to the present deed.

Declaration

Mr Antonio Francesco Di Naro and Mr Martin Rutledge, acting as managers of Ondina Sàrl, declares that instruction will be given to Rodina Srl in order to report the change of ownership in the company's register of shareholders.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole shareholders resolve to amend the first sentence of Article 6 of the Articles of Association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000) divided into sixteen thousand (16,000) class A shares, sixteen thousand (16,000) class B shares, sixteen thousand (16,000) class C shares, sixteen thousand (16,000) class D shares, sixteen thousand (16,000) class E shares, sixteen thousand (16,000) class F shares, sixteen thousand (16,000) class G shares, sixteen thousand (16,000) class H shares, sixteen thousand (16,000) class I shares, sixteen thousand (16,000) class J shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1) (hereinafter referred to as the "Shares")."

Third resolution

The sole shareholders decide to appoint two new managers:

1) Mr Antonio QUARATINO, employee, born in Caserta (Italy) on 17 February 1982, residing professionally in 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

2) Mr Patrick HALLER, employee, born in Joeuf, on 14 August 1964, residing professionally in 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, and decide the creation of two groups of Managers, the Class A Managers and the Class B Managers and decide that the Managers will be qualified as follows:

The Class A Managers will be:

1) Mr Antonio Francesco Di Naro, born in Bergamo on 17 May 1966, residing in CH-6922 Morcote, Via Riva San Bartolomee 7 (Switzerland), president, and

2) Mrs Alessandra BERARDI, born in Casagiove on 17 February 1964, residing in CH-6922 Morcote, Via Riva San Bartolomee 7 (Switzerland), vice-president.

The Class B Managers will be:

1) Mr Martin Arthur RUTLEDGE, born in Antrim (UK) on 29th June 1950, residing professionally in Luxembourg, 50, route d'Esch;

2) Mr Antonio QUARATINO, employee, born in Caserta (Italy) on 17 February 1982, residing professionally in 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

3) Mr Patrick HALLER, employee, born in Joeuf, on 14 August 1964, residing professionally in 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

The shareholders decide that the said Class A Managers and Class B Managers have been appointed for a period of time of one year, unless they previously resign or are revoked.

Fourth resolution

The shareholders decide to amend the manner the company will be bound towards third parties and decide to amend accordingly articles 11, 12 and 13 of the articles of association as follows:

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers ("the "Board of Managers").

In case of plurality of managers, it may be designated Class A Managers and Class B Managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 12. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Companies Act or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of two Managers. In case of Class A Managers and Class B Managers are appointed, the company shall be bound:

- for all matters not exceeding the amount of five thousand euro (5,000.- EUR), by the single signature of any Class A Manager;
- for all matters exceeding the amount of five thousand euro (5,000.-EUR), by the joint signature of any one Class A Manager and any one Class B Manager.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meeting of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board of Managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the Board of Managers, and a member of the Board of Managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, and, in case of Class A Managers and Class B Managers are appointed, by the majority of the managers present or represented including the presence of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

There being no further business before the meeting, it was thereupon closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE VINGT-QUATRE JUIN.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1) Monsieur Antonio Francesco Di Naro, de nationalité italienne, né à Bergame le 17 mai 1966, demeurant à CH-6922 Morcote, Via Riva San Bartolomee 7 (Suisse), et

2) Madame Alessandra BERARDI, de nationalité italienne, née à Casagiove le 17 février 1964, demeurant à CH-6922 Morcote, Via Riva San Bartolomee 7 (Suisse),

ici représentés par Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à 26, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 16 juin 2014,

Lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Le comparant, agissant comme mentionné ci-dessus, a demandé au Notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Monsieur Antonio Francesco Di Naro et Madame Alessandra BERARDI prénommés, sont les associés de ONDINA S.à r.l. une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449, RCS Luxembourg B179653 constituée suivant un acte du notaire soussigné, de résidence à Redange-sur-Attert, le 14 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2501 du 9 octobre 2013. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) à cent soixante mille euros (EUR 160.000) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales qui seront divisées en mille (1.000) parts sociales de classe A, mille (1.000) parts sociales de classe B, mille (1.000) parts sociales de classe C, mille (1.000) parts sociales de classe D, mille (1.000) parts sociales de classe E, mille (1.000) parts sociales de classe F, mille (1.000) parts sociales de classe G, mille (1.000) parts sociales de classe H, mille (1.000) parts sociales de classe I et mille (1.000) parts sociales de classe J, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1);

2.- Souscription à ces nouvelles parts sociales par les associés actuels en proportion à leur participation actuelle dans le capital de la société, par apport en nature comme suit:

- Monsieur Antonio Francesco Di Naro prénommé: souscription à 6.000 nouvelles parts sociales, et apport en nature des parts sociales qu'il détient dans le capital de la société Rodina Srl (étant 50% du capital social), une société de droit italien.

- Madame Alessandra BERARDI prénommée: souscription à 4.000 nouvelles parts sociales, et apport en nature des parts sociales qu'elle détient dans le capital de la société Rodina Srl (étant 50% du capital social), une société de droit italien.

3.- Acceptation donnée par les gérants de la société des apports fait par les associés actuels de la société;

4.- Acceptation de verser dans un compte de prime d'émission, la différence entre la valeur totale de l'apport en nature et la valeur portée dans le capital social.

5.- Modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société.

6.- Creation de deux catégories de gérants, les Gérants de Classe A et les Gérants de Class B;

7.- Modification afférente des articles 11, 12 et 13 des statuts de la Société;

8.- Confirmation des mandats des actuels gérants de la société et décision que Mr Antonio Francesco Di Naro et Mme Alessandra Berardi seront les gérants de Classe A et que Mr Martin Rutledge sera Gérant de Classe B;

9.- Désignation de deux nouveaux gérants à savoir Mr Antonio Quaratino et Mr Patrick Haller qui seront des Gérants de Classe B;

10.- Divers

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Sur ce, les associés, représentés comme dit ci-dessus, ont pris à l'unanimité les décisions qui suivent:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) à cent soixante mille euros (EUR 160.000) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales qui seront divisées en mille (1.000) parts sociales de classe A, mille (1.000) parts sociales de classe B, mille (1.000) parts sociales de classe C, mille (1.000) parts sociales de classe D, mille (1.000) parts sociales de classe E, mille (1.000) parts sociales de classe F, mille (1.000) parts sociales de classe G, mille (1.000) parts sociales de classe H, mille (1.000) parts sociales de classe I et mille (1.000) parts sociales de classe J, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce,

- Monsieur Antonio Francesco Di Naro prénommé, ici représenté comme dit ci-avant par Monsieur Giorgio BIANCHI, prénommé, agissant en vertu d'une procuration donné le 16 juin 2014, déclare souscrire à six mille (6.000) nouvelles

parts sociales, divisées en six cents (600) parts sociales de classe A, six cents (600) parts sociales de classe B, six cents (600) parts sociales de classe C, six cents (600) parts sociales de classe D, six cents (600) parts sociales de classe E, six cents (600) parts sociales de classe F, six cents (600) parts sociales de classe G, six cents (600) parts sociales de classe H, six cents (600) parts sociales de classe I et six cents (600) parts sociales de classe J, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1),

et déclare les libérer intégralement par l'apport autre qu'en numéraire consistant en la totalité des parts sociales qu'il détient dans le capital de la société Rodina Srl (étant un "quota" d'une valeur nominale égale à 5.000 Euros, représentant 50% du capital social de cette société), une société de droit italien, ayant son siège social à Via Vittor Pisani, 16, Milan, inscrite au registre de commerce de Milan sous le numéro 182297:

Il déclare encore que la valeur de son apport est à évaluer à cinquante-deux mille euros (EUR 52.000) et que de ce montant, il est versé une valeur de six mille euros (EUR 6.000) dans le compte capital de la société et le surplus, à savoir quarante-six mille euros (EUR 46.000), dans un compte prime d'émission de la société.

- Madame Alessandra BERARDI prénommée, ici représentée comme dit ci-avant par Monsieur Giorgio BIANCHI, prénommé, agissant en vertu d'une procuration donné le 16 juin 2014, déclare souscrire à quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales, divisées en quatre cents (400) parts sociales de classe A, quatre cents (400) parts sociales de classe B, quatre cents (400) parts sociales de classe C, quatre cents (400) parts sociales de classe D, quatre cents (400) parts sociales de classe E, quatre cents (400) parts sociales de classe F, quatre cents (400) parts sociales de classe G, quatre cents (400) parts sociales de classe H, quatre cents (400) parts sociales de classe I et quatre cents (400) parts sociales de classe J, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1),

et déclare les libérer intégralement par l'apport autre qu'en numéraire consistant en la totalité des parts sociales qu'elle détient dans le capital de la société Rodina Srl (étant un "quota" d'une valeur nominale égale à 5.000 Euros, représentant 50% du capital social de cette société), une société de droit italien, ayant son siège social à Via Vittor Pisani, 16, Milan, inscrite au registre de commerce de Milan sous le numéro 182297:

Elle déclare encore que la valeur de son apport est à évaluer à cinquante-deux mille euros (EUR 52.000) et que de ce montant, il est versé une valeur de quatre mille euros (EUR 4.000) dans le compte capital de la société et le surplus, à savoir quarante-huit mille euros (EUR 48.000), dans un compte prime d'émission de la société.

La preuve de la propriété de ces parts sociales a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration des gérants de Rodina Srl, datée du 16 juin 2014.

Monsieur Antonio Francesco Di Naro et Monsieur Martin Rutledge, agissant en leur qualité de gérants de ONDINA S.à r.l., acceptent cette souscription au nom de ONDINA S.à r.l..

Évaluation

Les personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que cet apport autre qu'en numéraire a été soumis à un rapport d'évaluation daté du 24 avril 2014 émis par Monsieur Franco BARRO.

Il résulte de ce rapport d'évaluation que la valeur de l'apport en nature est à évaluer à cent et quatre mille euros (EUR 104.000).

Il est expressément stipulé dans ledit rapport d'évaluation ainsi que dans les différents certificats émis, que les parts sociales sont librement transmissibles et que rien ne s'oppose au transfert.

Ce rapport et les certificats resteront ci-annexés.

Déclaration

Monsieur Antonio Francesco Di Naro et Monsieur Martin Rutledge, agissant en qualité de gérants de Ondina S.à r.l., déclarent qu'il sera donné instruction à Rodina Srl d'inscrire ce transfert de propriété des parts sociales dans le registre des associés.

Seconde résolution

Suite à la précédente résolution, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à cent soixante mille euros (EUR 160.000) divisé en seize mille (16.000) parts sociales de classe A, seize mille (16.000) parts sociales de classe B, seize mille (16.000) parts sociales de classe C, seize mille (16.000) parts sociales de classe D, seize mille (16.000) parts sociales de classe E, seize mille (16.000) parts sociales de classe F, seize mille (16.000) parts sociales de classe G, seize mille (16.000) parts sociales de classe H, seize mille (16.000) parts sociales de classe I et seize mille (16.000) parts sociales de classe J, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) (désignées ci-après les «Parts Sociales»).»

Troisième résolution

Les associés décident de nommer deux nouveaux gérants:

1) Mr Antonio QUARATINO, employé, né à Caserta (Italie) le 17 février 1982, demeurant professionnellement à 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

2) Mr Patrick HALLER, employé, né à Joeuf le 14 août 1964, demeurant professionnellement à 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

et décident la création de deux catégories de gérants, à savoir les Gérants de Classe A et les Gérants de Classe B et décident que les gérants seront qualifiés comme suit:

Les Gérants de Classe A seront:

1) Monsieur Antonio Francesco Di Naro, né à Bergame le 17 mai 1966, demeurant à CH-6922 Morcote, Via Riva San Bartolomee 7 (Suisse), président, et

2) Madame Alessandra BERARDI, née à Casagiove le 17 février 1964, demeurant à CH-6922 Morcote, Via Riva San Bartolomee 7 (Suisse), vice-présidente.

Les Gérants de Classe B seront:

1) Monsieur Martin Arthur RUTLEDGE, né à Antrim (UK) le 29 juin 1950, demeurant professionnellement à Luxembourg, 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

2) Monsieur Antonio QUARATINO, employé, né à Caserta (Italie) le 17 février 1982, demeurant professionnellement à 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

3) Monsieur Patrick HALLER, employé, né à Joeuf le 14 août 1964, demeurant professionnellement à 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Les associés décident que ces gérants de Classe A et de Classe B sont nommés pour une période de une année, sauf si démission ou révocation au préalable.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier la manière dont la société sera engagée vis-à-vis des tiers et décident en conséquence de modifier les articles 11, 12 et 13 des statuts pour leur donner la teneur suivante.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance»).

En cas de pluralité de gérants, il sera possible de désigner des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Gérants. Dans le cas où des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B sont nommés, la société sera engagée comme suit:

- Pour toutes matières dont le montant n'excède pas cinq mille euros (5.000.- EUR), par la seule signature de n'importe quel Gérant de Classe A,

- Pour toutes matières dont le montant excède cinq mille euros (5.000.- EUR), par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B,

Art. 13. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, et, dans le cas où des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B sont nommés, à la majorité des gérants présents ou représentés incluant la présence d'au moins un Gérant de Classe A et au moins un Gérant de Classe B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. BIANCHI, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juin 2014. Relation: RED/2014/1351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} juillet 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014093060/394.

(140110446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

LaSalle Investment Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.037.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Jones Lang LaSalle Finance B.V., a private limited liability company under Dutch law ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), having its official seat in Amsterdam and its office address at (1077 ZX) Amsterdam, Strawinskylaan 3103, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industries under filenumber 34137364 (hereafter "Jones Lang LaSalle Finance"),

here represented by Anne-Laure Giraudeau, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 18 June 2014, in Amsterdam, annexed to and filed with the present deed.

Jones Lang LaSalle Finance appears in its quality as initial sole shareholder of LaSalle Investment Management Luxembourg S.à r.l., à société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 60.037 incorporated under the name of LaSalle Partners Luxembourg S.A., by a notarial deed of 18 July 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 570 of 10 October 1997 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been modified for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on October 21, 2009, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2231 on November 14, 2009.

The appearing party requires the undersigned notary to enact that:

- pursuant to a Dutch notarial deed dated August 14, 2006, Jones Lang LaSalle International, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 200 East Randolph Drive, Chicago, Illinois 60601, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware (hereafter "Jones Lang LaSalle International") transferred all the three thousand seven hundred seventy-three (3,773) shares it held in the capital of the Company to Jones Lang LaSalle Finance (the "Transfer");

- on October 21, 2009, Jones Lang LaSalle International, in its quality as initial shareholder of the Company, proceeded to an amendment of the articles of association of the Company pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 14, 2009, number 2231 (the "Amendment");

- Jones Lang LaSalle Finance, the sole shareholder of the Company since the date of the Transfer, has full knowledge of the Amendment and hereby approves and ratifies, to the extent necessary, the Amendment.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf juin.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Jones Lang LaSalle Finance B.V., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois des Pays-Bas («besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid»), ayant son siège social (official seat) à Amsterdam et son bureau professionnelle (office adress) au (1077 ZX) Amsterdam, Strawinskylaan 1303, et enregistrée au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie sous le numéro 34137364 (ci-après «Jones Lang LaSalle Finance»),

ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 18 juin 2014, annexée et déposée au présent acte.

Jones Lang LaSalle Finance compare en sa qualité d'associé unique initial de LaSalle Investment Management Luxembourg S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 60.037, incorporée sous le nom de LaSalle Partners Luxembourg S.A., selon acte notarié du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570, le 10 octobre 1997 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2231, le 14 novembre 2009.

La partie comparante requiert au notaire soussigné de constater que:

- selon acte, constitué selon les lois des Pays-Bas, du 14 août 2006, Jonas Lang LaSalle International, Inc., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 200 East Randolph Drive, Chicaco, Illinois 60601, Etats Unis d'Amérique, enregistrée par le secrétaire de l'Etat du Delaware (ci-après «Jones Lang LaSalle International») a transféré toutes les trois mille sept cent soixante-treize (3.773) parts sociales qu'elle contenait du capital de la Société à Jones Lang LaSalle Finance (le «Transfert»);

- le 21 octobre 2009, Jones Lang LaSalle International, dans sa qualité d'associé initial de la Société, a procédé à une modification des Statuts de la Société selon acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 novembre 2009, numéro 2231 (la «Modification»);

- Jones Lang LaSalle Finance, l'associé unique de la Société depuis la date du Transfert, a pleine connaissance de la Modification et par la présente approuve et ratifie, dans la mesure nécessaire, la Modification.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire des parties comparantes connue du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.L. GIRAUDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2014. EAC/2014/8634. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014092921/80.

(140107664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.

OneCoach4U, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 165, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.423.

L'an deux mille quatorze,

Le douze juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Thomas ACHOURI, entraîneur personnel, né le 24 février 1986 à Virton (Belgique), demeurant à L-8241 Mamer, 5, rue Marie-Jeanne Brickel,

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire d'acter:

- Que Monsieur Thomas ACHOURI, préqualifié, agissant ici en sa qualité de gérant technique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «OneCoach4U», établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 165, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 169.423, constituée en date du 7 juin 2012 suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hespérange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 11 juillet 2012, numéro 1746, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (ci-après la «société»), a décidé d'accepter la cession de parts mentionnée ci-après au nom et pour le compte de la société, dispensant ainsi les associés des formalités de notification prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, renvoyant à l'article 1690 du Code civil.

- Que suite à une cession de parts sociales en date du 10 juin 2014, Monsieur Thomas ACHOURI, préqualifié, est désormais le seul et unique associé de la société, détenant ainsi toutes les cent (100) parts sociales (ci-après l'«associé unique»).

- Que l'associé unique a renoncé à tout droit de convocation préalable et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices».

Deuxième résolution

L'associé unique prend acte de la démission intervenue en date du 30 décembre 2013 avec effet au 31 décembre 2013 de Madame Anne Catherine HABRAN de ses fonctions de gérante administrative de la société.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer un nouveau gérant à compter de ce jour et ce, pour une durée indéterminée, à savoir,

Monsieur Thomas ACHOURI, préqualifié.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. ACHOURI, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2014. Relation: LAC/2014/27760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014093051/51.

(140109964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2014.